

## Les décisions

- ▶ Election du Président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants ;
- ▶ Approbation du compte-rendu du C.A. du 14 juin 2012 ;
- ▶ Désignation des représentants de l'UVHC au CA du PRES ULNF ;
- ▶ Délégation de pouvoir du C.A. au Président ;
- ▶ DBM n°1 ;
- ▶ Orientations budgétaires 2013 ;
- ▶ Coût du m<sup>2</sup> ;
- ▶ Création du D.U. « préparation à l'agrégation de Lettres modernes » ;
- ▶ Convention cadre C2i2e avec l'Université d'Artois ;
- ▶ Convention relative au label « orientation pour tous » ;
- ▶ Projet CISIT phase 5 ;
- ▶ Convention Références de l'Offre de Formation (ROF) ;
- ▶ Convention C3T – avenant n°15 ;
- ▶ Subventions aux associations ;
- ▶ Don BNP ;
- ▶ Sortie d'inventaire ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs. Il informe les conseillers que la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a désigné Mme Brigitte Guionnet pour siéger au Conseil d'Administration de l'UVHC.

### **- Election du Président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants**

M. M. Varago, Responsable du Service des Affaires Juridiques et Contentieuses (SAJC), rappelle que le CA en séance du 14 juin 2012 avait désigné les membres de cette section disciplinaire. Il s'agit désormais d'en élire le Président, parmi les Professeurs des Universités. Les deux collègues non membres du CA, M. Sodaïgui et M. Zafindratafa, ont été invités pour participer à cette élection.

M. le Président demande si un des Professeurs est candidat.

Mme C. Follet se porte candidate à cette fonction.

*Il est procédé au vote à bulletin secret. Sur 12 inscrits, 10 personnes ont voté.*

Mme C. Follet est élue Présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants à l'unanimité.

#### **- Approbation du compte-rendu du CA du 14 juin 2012**

M. O. Birembaux demande de rajouter le mot « convenable » après « avis » dans son intervention page 6.

M. le Président lui propose de le remplacer par « éclairé ».

M. O. Birembaux accepte cette proposition.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, souhaite que son intervention soit légèrement modifiée, page 5 : « *le calendrier de fermeture de l'établissement doit être modifié pour permettre une ouverture le samedi matin* »

En l'absence d'autres remarques, et après prise en compte de ces modifications, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Désignation des représentants de l'UVHC au CA du PRES Université Lille Nord de France**

M. le Président rappelle qu'au début de son premier mandat, il avait proposé au CA que l'UVHC soit représentée au CA du PRES Université Lille Nord de France, en sus de son Président, par le Vice-Président CS et le Vice-Président CEVU. Pour ce nouveau mandat, il propose de conserver les mêmes fonctions et donc de désigner M. A. Artiba et Mme S. Harmand.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Délégation de pouvoir du CA au Président**

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, présente le tableau récapitulatif des conventions signées par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir, et propose une modification de cette délégation. Il poursuit en rappelant que précédemment les conventions étaient présentées en fonction de leur typologie. Il s'agit désormais d'opter pour une nouvelle approche, par nature des pouvoirs délégués pour avoir une lecture immédiate :

- Action en justice ;
- Contrats d'engagement d'agents non titulaires ;
- Marchés publics ;
- Subventions aux associations ;
- Approbation des accords et conventions dans les domaines limitativement énumérés.

Il conclut en précisant que le SAJC, en collaboration avec le Cabinet du Président, tient à jour un tableau des contrats et conventions signées directement par le Président et que ledit tableau sera présenté périodiquement au CA.

M. le Président le remercie et demande s'il y a des questions.

M. P. Rutkowski demande si, avec cette modification de présentation, le CA aura désormais la liste nominative des contrats de travail d'agents non titulaires.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond que cette liste ne sera pas nominative et comportera uniquement les types de grade, de corps, le service ou la composante d'affectation et la durée du contrat.

M. le Président ajoute qu'il faudrait indiquer le motif sur lequel l'établissement se fonde pour recruter.

Mme M. Ledoux fait remarquer qu'il manque l'objet des conventions page 1 et aimerait que soit davantage précisé l'objet des conventions page 2. Enfin, il manque aussi la date de signature et la validité des conventions.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond qu'il transmettra ces remarques au SAJC.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Décision Budgétaire Modificative (DBM) n°1**

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente la première DBM de l'année 2012. Cette DBM a fait l'objet d'une présentation au contrôleur financier du Rectorat le 25 juin 2012 et a reçu un avis favorable de la Commission des Finances du 3 juillet 2012. Elle se décompose comme suit :

- DBM de rattachement : 2 059 507,58€
- DBM de report : 908 280,16€
- DBM de prélèvement sur réserves : 176 000,00€

Le total de cette DBM n°1, s'élevant à 3 143 787,74€, est réparti comme suit :

- Masse de fonctionnement hors personnel : 936 000,84€
- Masse de personnel : 667 083,51€
- Masse d'investissement : 1 540 703,39€

Il précise que dans la masse de personnel est incluse la mise en réserve de 432 585€ notifiée par le Ministère le 14 février 2012. Il conclut en évoquant les remarques du contrôleur financier du Rectorat sur la nécessité et l'obligation d'intégrer les ressources affectées dans notre budget initial. Toutefois, l'établissement a reçu un satisfecit sur l'évaluation de nos recettes, sur l'outil VT et sur le montant de cette DBM par rapport au budget initial (3% seulement du budget initial).

M. M. Hernu représentant Mme le Recteur, tient à souligner la qualité de présentation de cette DBM et confirme la demande d'intégrer les ressources affectées dans notre prochain budget initial.

M. J-P. Rouzé, Chargé de mission « moyens, qualité et pilotage » indique que les ressources affectées de la formation continue ont déjà été budgétées. Il ne reste que celles de la recherche, sachant que l'on peut procéder de manière statistique en cas de difficulté d'évaluation.

M. le Président précise qu'il n'y a pas d'opposition de la part des laboratoires et qu'il s'agit davantage d'un problème de méthode.

M. M. Défossez demande si l'établissement a un tableau de suivi des ressources affectées.

M. V. Guidez, Agent Comptable, lui répond par l'affirmative, sachant qu'elles sont au nombre d'environ 200, les plus anciennes datant de 2002. La DAF, la DRV et les composantes ont elles-mêmes leur propre tableau de suivi.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, ajoute que le Commissaire aux comptes veille à l'exactitude de ces suivis.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Orientations budgétaires 2013**

M. J-P. Rouzé, Chargé de mission « moyens, qualité et pilotage », présente le cadre réglementaire de l'élaboration du budget initial 2013 (cf. décret n°2008-618). Il s'agit de prendre en compte le cadrage de la tutelle, les besoins et les priorités de l'établissement et enfin le contexte national et les réalités financières. Il est proposé un dialogue de gestion approfondi et objectivé à travers des fiches de caractérisation, préalable à un contrat d'objectif et de moyens qui sera le relais du contrat quinquennal au sein de la composante. L'objectif est de maintenir voire de développer nos ressources propres (en développant les prestations de recherche, la formation continue (FC) et la formation par apprentissage (FA)) tout en maîtrisant nos dépenses.

M. le Président le remercie et demande s'il y a des remarques.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente Formations, estime que les prestations de recherche ne sont pas dans les missions des laboratoires et qu'ils n'ont pas à le faire. Il faudrait plutôt dynamiser les projets de type ANR. Elle demande si on a une idée claire des recettes de la formation continue et par apprentissage.

M. le Président lui répond que le bilan n'est pas terminé. Toutefois, il confirme que certaines formations sont excédentaires, d'autres déficitaires. Il faut aussi analyser si certaines formations plutôt déficitaires relèvent d'une stratégie d'établissement ou d'un service à la société.

M. J-P Rouzé indique que l'IUT a un budget de 5 M€ dont 50% sont des ressources propres provenant de contrats de professionnalisation, des demandeurs d'emplois et de la taxe d'apprentissage.

M. E. Winter demande comment développer la formation continue si, parallèlement, il faut diminuer les heures complémentaires.

M. J-P. Rouzé lui répond qu'il y a une assimilation des heures complémentaires à une baisse de la recherche dans l'établissement. Le Ministère n'a jamais donné de postes pour la formation continue. Ces prestations ne peuvent être effectuées, par définition, que par des heures complémentaires. Or les heures complémentaires ne doivent pas forcément être effectuées par des enseignants-chercheurs, mais plutôt par des enseignants (PRAG, PRCE) ou des vacataires.

M. F. Barbier estime qu'il y a un effet de taille pour gérer les FC et FA et qu'il faudrait mutualiser les moyens.

M. le Président lui répond que c'est bien là l'objet du service commun.

M. E. Cartignies comprend la volonté de garder les dépenses de fonctionnement stable, or en cas de constitution de nouveaux groupes, de nouvelles dépenses apparaissent mais aussi des nouvelles recettes. Il ne faut donc pas prendre les chiffres bruts.

M. le Président rappelle que le rôle de l'établissement n'est pas de s'enrichir mais de former et de bien former. Il rappelle que le CA a voté des règles de plafonnement des heures complémentaires et les dérogations à ces plafonds devaient rester exceptionnelles. Il faut analyser les heures complémentaires en tenant compte de l'activité, source de génération de ces heures (FI, FA, FC).

Mme. M. Ledoux regrette de ne pas avoir eu ce document avant la séance.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, précise que ce document a été présenté au Bureau élargi au préalable, le lundi qui précède la séance du Conseil.

M. J-P. Rouzé rappelle qu'il n'y avait jamais eu d'orientations budgétaires présentées au CA auparavant.

M. P. Rutkowski s'étonne qu'il n'y ait pas de position sur le régime indemnitaire.

M. le Président lui répond que les orientations budgétaires sont le cadre du dialogue avec les composantes. La masse salariale et le régime indemnitaire seront évoqués en assemblée générale.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Validation du coût du m<sup>2</sup> pour l'année 2011**

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente les modalités de calcul par m<sup>2</sup> des bâtiments de l'établissement. Ce coût s'élève à 87,40€ en 2011, et est légèrement inférieur à celui de l'année précédente après quelques économies sur les consommations d'eau et de gaz.

M. O. Birembaux demande si le Directeur Général des Services a besoin du vote du CA pour facturer les m<sup>2</sup> aux composantes. Il prend comme exemple le bureau qu'il partage avec son collègue d'une surface de 12 m<sup>2</sup> et demande si cela va être facturé à son laboratoire.

M. le Président lui répond par la négative et lui rappelle que la facturation concerne les partenaires extérieurs à l'établissement.

Mme C. Follet ajoute que la Région oblige les lycées à faire payer l'utilisation des salles de travaux pratiques.

M. F. Barbier estime que les tarifs d'utilisation sont si bas que cela coûte plus cher de les facturer que le coût d'utilisation de la salle.

Mme M. Ledoux demande si les antennes de Cambrai et de Maubeuge ont été prises en compte dans le calcul de la surface de l'établissement.

M. le Président lui répond par l'affirmative. Il propose ensuite de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention**

### **- Avis sur la création du D.U. « préparation à l'agrégation de Lettres modernes »**

M. V. Vivès, Responsable pédagogique du département de lettres modernes de la FLLASH, présente la demande de création de Diplôme d'Université de préparation à l'agrégation de Lettres modernes. Il précise que ce diplôme est soutenu par la FLLASH et a reçu un avis favorable du CEVU du 28 juin 2012. Ce D.U. est nouveau mais s'appuie sur des cours existants et se réalise à coûts constants. Il proposera un cadre d'excellence car l'agrégation est un couronnement ; il permettra d'avoir des thèses mais aussi des étudiants de classe préparatoire. L'équipe pédagogique souhaiterait que les étudiants puissent payer l'équivalent d'une inscription en master 2. Or, le problème se pose pour les étudiants en formation continue qui ne pourront pas bénéficier d'aide. Il demande une exonération à 95% des droits d'inscription pour ces étudiants.

Mme M. Ledoux s'étonne que les membres du CA n'aient pas eu de document de présentation de ce D.U. alors qu'il a été distribué en CEVU.

M. le Président demande combien cela va coûter. Comme ces enseignements sont déjà dispensés, cela ne devrait pas coûter un euro de plus.

Mme M. Descargues-Grant explique qu'il ne devrait pas y avoir beaucoup d'heures complémentaires dispensées. C'est une manière d'utiliser les postes d'enseignants-chercheurs dans le département Lettres de la FLLASH.

M. V. Vivès confirme que cette formation sera dispensée intégralement sur les services des enseignants titulaires. L'agrégation interne est de plus en plus attractive : 12 étudiants sont déjà intéressés par ce D.U.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente Formations rappelle qu'elle a demandé que ce D.U. ne soit créé que si le nombre d'étudiants inscrits est supérieur ou égal à 15.

M. le Président comprend qu'il s'agit bien d'une réponse à une demande locale d'étudiants pour se former. Concernant la demande d'exonération, il rejoint Mme M. Ledoux et rappelle qu'une commission examine les dossiers au cas par cas et que ce n'est pas au CA de se prononcer dessus.

M. F. Jenot s'étonne que la création du D.U. soit déjà annoncée sur le site Internet de l'établissement.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente Formations, en assume la responsabilité. Il s'agissait de communiquer au plus tôt auprès des étudiants.

Après un débat sur les coûts de formation, M. le Président propose de soumettre au vote la création de ce D.U. avec les frais d'inscription suivants : tarif du master en vigueur pour les étudiants de formation initiale, et pour les autres étudiants, tarif du master plus 145 €.

**Vote : adoption à l'unanimité moins 2 abstentions**

#### **- Convention C2I2E avec l'Université d'Artois**

M. F. Cadiou, Chargé de mission « C2i » présente la convention avec l'Université d'Artois relative aux modalités de délivrance du certificat informatique et internet, niveau 2 enseignant (C2i2E) et rappelle que cette convention a déjà reçu un avis favorable du CEVU.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Convention relative au label « orientation pour tous »**

M. O. Sénéchal, Directeur du SIO-SIP, présente deux propositions de convention multipartite pour le territoire du valenciennois, et pour le territoire Sambre-Avesnois, permettant d'obtenir un label appelé « orientation pour tous ». Le niveau de service attendu est l'accueil individualisé et premier conseil, l'information exhaustive et objective, le conseil personnalisé.

M. le Président demande ce que cela va générer pour l'établissement puisqu'il n'y a pas de moyens supplémentaires prévus.

M. O. Sénéchal lui répond que cela va se traduire par un point unique d'entrée des demandeurs sur le territoire. L'UVHC est concernée par 3 bassins d'emplois. Toutefois il n'était pas possible de garantir les services à Cambrai.

Mme S. Harmand demande comment il compte valoriser ce label auprès des jeunes.

M. O. Sénéchal lui répond que le Conseil Régional le fera et chacune des structures labellisées s'efforcera de communiquer là-dessus.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Convention avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes et l'Ecole Supérieure d'Art de Cambrai**

M. S. Bianchini, Maître de Conférences à la FLLASH, présente l'accord cadre de partenariat entre l'UVHC, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes et l'Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais, ayant pour but de favoriser les relations et les échanges entre les établissements.

Mme C. Follet remarque dans les dispositions spécifiques que le statut d'auditeur libre sera accordé aux étudiants et demande quel en est le coût.

M. le Président propose de retirer le terme « d'auditeur libre » et affirmer la gratuité.

Sur ces modifications, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Projet ARCIR / BIOCERMED**

M. J-C. Hornez présente le projet porté par le LMCPA, ayant pour objet la réalisation de structures macroporeuses en biocéramiques en vue de leur fonctionnalisation pour utilisation anti-bactériennes ou anti-cancéreux.

M. le Président demande si les 30 000€ indiqués dans le budget comme ressources propres sont de la valorisation de ressources humaines.

En raison du manque d'informations sur le plan pluriannuel de financement, l'étude de ce projet est reportée à un prochain CA.

#### **- Projet CISIT phase 5**

M. E. Markiewicz présente le programme de recherche relatif au Campus International sur la Sécurité et l'Intermodalité dans les Transports (CISIT) phase 5. Il précise que le CS du 21 juin 2012 a émis un avis favorable. Ce programme, d'une durée de 23 mois, et d'un montant total de 1 037 670€ est financé par la Région à hauteur de 510 564€ et par l'Europe à hauteur de 527 106€. 4 composantes de recherche de l'UVHC sont impliquées : le LAMIH (pilote), le TEMPO, le DOAE et le LMCPA.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Convention ROF**

Mme S. Harmand, Vice-Présidente Formations, présente la convention de mise en exploitation du logiciel «Références de l'Offre de Formation» (ROF) qui est un outil intégré au sein du système d'informations de l'établissement, vecteur de visibilité et de lisibilité de l'offre de formation. Elle ajoute que c'est le bon moment pour l'UVHC car la mise en place de cet outil est en parfaite adéquation avec le projet de remise à plat de notre maquette pédagogique. Elle conclut en précisant que cet outil génère des coûts : l'adhésion AMUE, la redevance de déploiement de 6 000€ HT et la redevance annuelle de 2 500€ HT plus 361€ HT par millier d'étudiants.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, précise que le coût de la mise en place de cet outil est prévu au budget.

M. O. Birembaux demande quelle est la date limite pour s'y mettre.

Mme S. Harmand lui répond qu'ils sont partis de la date de remontée de l'offre de formation et qu'ils ont fait un rétroplanning.

## **Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Convention C3T – avenant n°15**

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente l'avenant n°15 de la convention avec Valutec qui porte sur le montant du loyer versé au titre des surfaces mises à disposition, ainsi que sur la location des équipements du C3T.

## **Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Subventions aux associations**

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente deux demandes de subvention sollicitées par l'Amicale du personnel (5 000€) et l'Association sportive de l'Université (22 000€).

Mme N. Caouder estime qu'un effort de communication doit être fait pour que les étudiants s'inscrivent dans les compétitions universitaires.

## **Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Don BNP Paribas**

Mme N. Caouder, Vice-Présidente Vie Etudiante, présente ce don de la banque BNP-Paribas d'un montant de 3 000€. Elle ajoute que des contacts ont été pris avec la Banque Populaire et la Société Générale pour financer le livret d'accueil proposé aux étudiants.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente Formations précise qu'il n'y a pas de contrepartie à ces financements, juste une publicité dans le livret d'accueil.

M. O. Birembaux estime qu'il ne faut pas confondre les banques mutualistes et les autres. Il préfère qu'il y ait une convention de partenariat pour définir clairement les devoirs de chacun.

## **Vote : adoption à l'unanimité moins deux abstentions**

### **- Sortie d'inventaire**

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente la liste des biens faisant l'objet d'une sortie d'inventaire comptable pour un total de valeur de sortie de 4 135,30€.

## **Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Questions diverses**

1. Mme M. Ledoux demande quand sera mis en action le SPSI de l'établissement.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond qu'il faudra commencer à rendre compte au Ministère dès fin août.

2. Mme M. Ledoux demande quand le redéploiement des personnels est prévu et s'il y aura une communication à ce sujet ou une assemblée générale.

M. le Président lui répond qu'une étude est en cours pour estimer les besoins des composantes en fonction de leurs missions. Il lui confirme que la communication sera assurée et que cela passera au moins en Comité Technique.

3. Mme M. Ledoux rappelle que des poubelles ont été incendiées devant la Maison des Services à l'Étudiant. Elle demande comment l'établissement va gérer cela, sachant que les premiers étudiants vont arriver pour s'inscrire.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond que la Direction Maintenance Logistique Patrimoine s'occupe de cela.

4. Mme M. Ledoux explique que certains enseignants s'inquiètent des cours d'une durée d'une heure et trente minutes avec une pause méridienne d'une heure.

M. le Président lui répond que l'idée des « briques » d'une heure trente permet d'optimiser les surfaces des bâtiments. Il ne comprend pas quelles sont les craintes des enseignants.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente Formations, confirme qu'il faut pouvoir mutualiser les enseignements.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 19h25.

**Etaient présents ou représentés :**

Personnalités extérieures

Mme Lancelle  
M. Cuminal

Collège A

Mmes Descargues-Grant et Follet  
MM. Barbier, Défossez, Ezzedine, Gazalet et Ourak

Collège B

Mme Sforzin  
MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

Mme Ledoux  
MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

MM. Beaumont et Leclercq

Membres de droit MM. Chabasse, Guidez et Hernu

Membres invités Mmes Caouder, Hannesse et Harmand  
MM. Kabila, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir Mme Adam à M. Cuminal  
M. Causse à M. Birembaux

Fait à Valenciennes, le 24 septembre 2012

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK